

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA - 47^e année - N° 6 - Jeudi 13 février 2025

Impressum - Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12h. Ce délai peut être avancé si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39, fax 032 466 51 04. Compte

de chèques postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalofficiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

Chancellerie d'Etat

Initiative populaire cantonale

La Chancellerie d'Etat rend notoire qu'une initiative populaire cantonale a été présentée en vue de la récolte de signatures sous la forme suivante:

Initiative populaire cantonale rédigée en termes généraux « Impliquer les entreprises dans les structures d'accueil de l'enfance: un avenir assuré pour les familles jurassiennes »

Les citoyennes et citoyens de la République et Canton du Jura soussigné-e-s, conformément à l'art. 75 alinéa 1 de la Constitution cantonale (RCJU 101) ainsi qu'aux articles 85 et suivants de la loi sur les droits politiques (RCJU 161.1) demandent:

Afin de garantir à toutes les familles résidant dans le Canton du Jura une place dans une structure d'accueil pour les enfants jusqu'au degré scolaire 8H, les entreprises participent au financement des structures d'accueil de l'enfance par une contribution adéquate, proportionnelle à la masse salariale (conjointement aux parents, à l'Etat et aux communes).

L'initiative devra être déposée à la Chancellerie d'Etat, à l'intention du Gouvernement, avant le 12 février 2026 (article 89, alinéa 1, de la loi sur les droits politiques, RSJU 161.1).

Delémont, le 13 février 2025.

Le Chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

République et Canton du Jura

Arrêté autorisant la transmission d'une liste de données dans le cadre de l'étude nationale sur la couverture vaccinale

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu la demande du 16 septembre 2024 formulée par l'Institut d'épidémiologie, de biostatistique et de prévention de l'Université de Zurich afin de disposer des données

des enfants nés entre le 1^{er} février 2022 et le 31 janvier 2023 et des coordonnées de leurs parents;

vu que les conditions posées par l'article 29 de la Convention intercantonale relative à la protection des données et à la transparence dans les cantons du Jura et de Neuchâtel¹⁾ sont en l'espèce remplies;

vu qu'il est reconnu un intérêt digne de protection à la demande;

arrête:

Article premier Le Service de la santé publique est autorisé à fournir à l'Institut d'épidémiologie, de biostatistique et de prévention de l'Université de Zurich les données, selon la demande du 16 septembre 2024, aux conditions suivantes:

- seuls les nom, prénom, adresse, date de naissance et numéro de carte d'identité des enfants, nés entre le 1^{er} février 2022 et le 31 janvier 2023, ainsi que les nom, prénom et adresse postale de leurs parents peuvent être communiqués;
- les données ne pourront être utilisées que dans le but de réaliser l'étude nationale triennale sur la couverture vaccinale;
- les données ne pourront pas être retransmises à des tiers et devront être détruites après usage.

Art. 2 Avant d'utiliser la liste, l'Institut d'épidémiologie, de biostatistique et de prévention de l'Université de Zurich se doit de vérifier qu'elle correspond à leur demande. La République et Canton du Jura décline toute responsabilité en cas d'utilisation d'une liste erronée non préalablement vérifiée.

Art. 3 Le présent arrêté prend effet le 1^{er} février 2025.

Delémont, le 28 janvier 2025

Au nom du Gouvernement
Le président: Martial Courtet
Le chancelier: Jean-Baptiste Maître

1) CPDT-JUNE; RSJU 170.41

Dernier délai pour la remise des publications:
jusqu'au lundi 12 heures

République et Canton du Jura

**Arrêté
portant approbation de la convention
tarifaire conclue entre l'Hôpital du Jura
et CSS Assurance-maladie SA concernant
la valeur du point tarifaire relative à la structure
tarifaire à l'acte actuellement en vigueur
pour les prestations médicales ambulatoires
conformément à la LAMal, valable à partir
du 1^{er} janvier 2024**

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura,
vu l'article 46 de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal)¹⁾,

vu l'article 14 de la loi du 20 décembre 1996 portant introduction de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LiLAMal)²⁾,

vu l'article 14 de la loi fédérale du 20 décembre 1985 concernant la surveillance des prix (LSP)³⁾,

vu la renonciation à formuler une recommandation de la Surveillance des prix du 19 septembre 2024,

vu l'accord des partenaires tarifaires sur la valeur du point tarifaire (VPT) valable pour les prestations dans le cadre de la structure tarifaire TARMED actuellement en vigueur, ainsi que pour une future structure tarifaire médicale ambulatoire une fois qu'elle sera introduite,

arrête:

Article premier La convention tarifaire entre l'Hôpital du Jura et CSS Assurance-maladie SA concernant la valeur du point tarifaire relative à la structure tarifaire à l'acte actuellement en vigueur pour les prestations médicales ambulatoires conformément à la LAMal, valable à partir du 1^{er} janvier 2024, est approuvée.

Art. 2 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours au Tribunal administratif fédéral (art. 53 LAMal). Le recours doit être déposé dans les trente jours dès la communication du présent arrêté, conformément à l'article 50 de la loi fédérale du 20 décembre 1968 sur la procédure administrative (PA)⁴⁾. Le mémoire de recours indique les conclusions, motifs et moyens de preuve et porte la signature du recourant ou de son mandataire. Celui-ci y joint l'expédition de la décision attaquée et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles se trouvent en ses mains. Le non-respect de ces dispositions peut entraîner notamment l'irrecevabilité du recours (art. 52 PA).

Art. 3 Le présent arrêté prend effet le 1^{er} janvier 2024.

Delémont, le 28 janvier 2025

Au nom du Gouvernement
Le président: Martial Courtet
Le chancelier: Jean-Baptiste Maître

- 1) RS 832.10
2) RSJU 832.10
3) RS 942.20
4) RS 172.021

République et Canton du Jura

**Arrêté
concernant la prolongation de l'application
du tarif provisoire pour les prestations de
psychothérapie pratiquées par les psychologues
conformément à l'article 11b de l'ordonnance
sur les prestations de l'assurance des soins**

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura,
vu l'article 47 de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal)¹⁾,

vu l'article 11b de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS)²⁾,

vu l'article 15 de la loi du 20 décembre 1996 portant introduction de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LiLAMal)³⁾,

vu l'arrêté du 6 septembre 2022 concernant la fixation d'un tarif provisoire pour les prestations de psychothérapie pratiquées par les psychologues conformément à l'art. 11b de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins,

vu le courrier du 10 septembre 2024 de la Fédération Suisse des Psychologues (FSP), de l'Association Suisse des Psychothérapeutes (ASP) et de l'Association professionnelle suisse de psychologie appliquée (SBAP), demandant la prolongation du tarif provisoire au moins jusqu'au 31 décembre 2025,

vu les prises de position des différents partenaires tarifaires à ce sujet,

arrête:

Article premier L'application du tarif provisoire fixé par l'arrêté du 6 septembre 2022 pour les prestations de psychothérapie pratiquées par les psychologues conformément à l'article 11b de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins est prolongée jusqu'au 31 décembre 2025.

Art. 2 Si le tarif définitif diffère du tarif provisoire fixé à l'article premier, la différence peut être compensée entre les partenaires tarifaires concernés.

Art. 3 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours au Tribunal administratif fédéral dans les trente jours dès sa communication (art. 50 de la loi fédérale sur la procédure administrative, PA)⁴⁾. Le mémoire de recours indique les conclusions, motifs et moyens de preuve et porte la signature du recourant ou de son mandataire. Celui-ci y joint l'expédition de la décision attaquée et les pièces invoquées comme moyens de preuve, lorsqu'elles se trouvent en ses mains. Le non-respect de ces dispositions peut entraîner notamment l'irrecevabilité du recours (art. 52 PA).

Art. 4 Le présent arrêté prend effet le 1^{er} janvier 2025 et déploie ses effets jusqu'au 31 décembre 2025.

Delémont, le 28 janvier 2025

Au nom du Gouvernement
Le président: Martial Courtet
Le chancelier: Jean-Baptiste Maître

- 1) RS 832.10
2) RS 832.112.31
3) RSJU 832.10
4) RS 172.021

République et Canton du Jura

**Arrêté
concernant la prolongation de la convention
tarifaire entre Physioswiss et ses associations
cantonales et régionales et les assureurs
de la Communauté d'achat HSK SA et CSS
Assurance-maladie SA concernant la valeur de
point tarifaire pour les prestations ambulatoires
de physiothérapie jusqu'au 31 décembre 2025**

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura,
vu l'article 47, alinéa 3, de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal)¹⁾,

vu l'article 11b de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS)²⁾,

vu l'article 15 de la loi du 20 décembre 1996 portant introduction de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LiLAMal)³⁾,

vu le courrier du 10 décembre 2024 de Physioswiss, demandant la prolongation de la convention tarifaire pour une durée de six mois,

vu la possibilité que les parties puissent parvenir à une convention pour l'année 2026,

arrête:

Article premier La convention tarifaire entre Physioswiss et ses associations cantonales et régionales et les assureurs de la Communauté d'achat HSK SA et CSS Assurance-maladie SA concernant la valeur de point tarifaire pour les prestations ambulatoires de physiothérapie est prolongée jusqu'au 31 décembre 2025.

Art. 2 Le présent arrêté prend effet le 1^{er} janvier 2025.

Delémont, le 28 janvier 2025

Au nom du Gouvernement

Le président: Martial Courtet

Le chancelier: Jean-Baptiste Maître

1) RS 832.10
2) RS 832.112.31
3) RSJU 832.10

République et Canton du Jura

Arrêté

portant prolongation de la convention tarifaire de physiothérapie du 1^{er} janvier 2018 entre l'Association jurassienne de physiothérapie, l'Association Suisse de Physiothérapie et tarifsuisse SA concernant la valeur du point et la rémunération des prestations de physiothérapie à charge de l'assurance obligatoire des soins (LAMal) dans le Canton du Jura

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu l'article 47, alinéa 3, de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal)¹⁾,

vu l'article 11b de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS)²⁾,

vu l'article 15 de la loi du 20 décembre 1996 portant introduction de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LiLAMal)³⁾,

vu le courrier du 10 décembre 2024 de l'Association jurassienne de physiothérapie et l'Association Suisse de Physiothérapie demandant la fixation d'un tarif provisoire à partir du 1^{er} janvier 2025,

vu le courrier du 20 décembre 2024 de tarifsuisse SA demandant la prolongation de la convention dénoncée pour le 31 décembre 2024,

vu le courrier du 27 décembre 2024 de l'Association jurassienne de physiothérapie et l'Association Suisse de Physiothérapie demandant une décision tarifaire provisoire urgente par le Gouvernement jurassien,

vu la possibilité que les parties puissent parvenir à une convention pour l'année 2026,

arrête:

Article premier La convention tarifaire de physiothérapie du 1^{er} janvier 2018 entre l'Association jurassienne de physiothérapie, l'Association Suisse de Physiothérapie et tarifsuisse SA concernant la valeur du point et la rémunération des prestations de physiothérapie à charge de l'assurance obligatoire des soins (LAMal) dans le canton du Jura est prolongée jusqu'au 31 décembre 2025.

Art. 2 Le présent arrêté prend effet le 1^{er} janvier 2025.

Delémont, le 28 janvier 2025

Au nom du Gouvernement

Le président: Martial Courtet

Le chancelier: Jean-Baptiste Maître

1) RS 832.10
2) RS 832.112.31
3) RSJU 832.10

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 28 janvier 2025

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membre de la commission de la protection de la nature et du paysage pour la fin de la période 2021-2025 :

- M^{me} Mélanie Kilcher-Berberat, en remplacement de M^{me} Gaëlle Rion.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

République et Canton du Jura

Entrée en vigueur

Par arrêté, le Gouvernement a fixé l'entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2025

- de la loi du 29 juin 2022 portant réorganisation des offices des poursuites et faillites.

Delémont, le 28 janvier 2025.

Certifié conforme.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

Département de l'environnement

Demande d'approbation des plans selon la procédure ferroviaire ordinaire

Projet Chemins de fer fédéraux suisses (CFF) concernant la mise en conformité de la gare de Courtemaîche (ligne CFF 240, km 117.121 - 118.636)

Commune: Basse-Allaine

Requérante: Chemins de fer fédéraux suisses SA (CFF SA), Infrastructure, Projets multiples, région ouest, rue de la Gare de Triage 7, 1020 Renens VD

Objet: Le projet vise principalement à mettre en conformité de la gare de Courtemaîche avec les besoins des personnes à mobilité réduite. Il inclut le réaménagement des quais et de la surface à l'ouest des voies CFF, la construction d'une nouvelle passerelle piétonne, mais aussi la création d'un bassin de rétention et le renouvellement de la ligne de contact

Pour les détails, il convient de se référer au dossier mis en consultation.

Procédure: La procédure d'approbation des plans est régie par la loi fédérale sur la procédure administrative (PA; RS 172.021), pour autant que la loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF; RS 742.101) n'en dispose pas autrement. L'autorité unique de la procédure d'approbation des plans est l'OFT.

Mise à l'enquête: Les plans du projet peuvent être consultés du **13 février au 14 mars 2025** à :

Administration communale de Basse-Allaine
Rue de l'Ecole 3 - Case postale 1 - 2923 Courtemaîche
selon les heures d'ouverture ordinaires.

Piquetage: Avant la mise à l'enquête de la demande, l'entreprise ferroviaire doit marquer sur le terrain par un piquetage, et pour les bâtiments par des gabarits, les modifications requises par l'ouvrage projeté (y. c. modifications de terrains, défrichage, acquisition de droits, etc.).

Oppositions:

- Quiconque a qualité de partie en vertu de la PA peut faire opposition auprès de l'autorité chargée de l'approbation des plans pendant le délai de mise à l'enquête.

- Quiconque a qualité de partie en vertu de la Loi fédérale sur l'expropriation (LEx; RS 711) peut faire valoir toutes les demandes visées à l'art. 33 LEx pendant le délai de mise à l'enquête (oppositions à l'expropriation; demandes selon les art. 7 à 10 LEx; demande de réparation en nature selon l'art. 18 LEx; demande d'extension de l'expropriation selon l'art. 12 LEx; demandes sur le montant de l'indemnité selon l'art. 16 et 17 LEx).
- Si l'expropriation porte atteinte à des baux à loyer ou à ferme qui ne sont pas annotés au registre foncier, les bailleurs sont tenus d'en informer, sitôt après réception de l'avis personnel, leurs locataires ou fermiers et d'aviser l'expropriant de l'existence de tels contrats (art. 32 al. 1 LEx).
- Les oppositions, écrites et en deux exemplaires seront adressées durant le délai de mise à l'enquête (date selon timbre postal) à l'**Office fédéral des transports (OFT), Section Autorisations II, 3003 Berne**. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure.
- Les objections émises contre le piquetage ou la pose de gabarits doivent être adressées sans retard à l'autorité chargée de l'approbation des plans, mais au plus tard à l'expiration du délai de mise à l'enquête (art. 18c al. 2 LCdF).

Ban d'expropriation: Dès la remise de l'avis personnel ou de la demande d'expropriation à la personne visée par celle-ci, il n'est plus permis de faire, sans le consentement de l'expropriant, des actes de disposition de droit ou de fait susceptibles de rendre l'expropriation plus onéreuse (art. 42 LEx). L'expropriant est tenu de réparer intégralement le dommage résultant du ban d'expropriation (art. 44 al. 1 LEx).

Delémont, le 13 décembre 2024.

Publications des autorités communales et bourgeoises

La Baroche

Assemblée communale extraordinaire mardi 11 mars 2025, à 20h00, à la halle de gymnastique de Charmoille

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de la dernière assemblée (à consulter au Secrétariat communal ou sur le site internet).
2. Discuter et voter le nouveau règlement communal relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité.
3. Discuter et voter une participation financière de Fr. 18623.– au capital-actions de la société Energies District de Porrentruy «EDP SA» sous réserve de sa constitution. Donner les compétences au Conseil communal pour se procurer le financement et signer les actes y relatifs.
4. Discuter et voter un crédit de Fr. 30000.– pour la réfection d'un chemin à la Malcôte. Donner les compétences au Conseil communal pour se procurer et consolider le financement.
5. Discuter et voter pour exercer le droit de réméré sur la parcelle N° 709 d'Asuel ainsi que le crédit y relatif de Fr. 21930.–. Donner les compétences au Conseil communal pour se procurer le financement et signer les actes y relatifs.
6. Discuter et voter la vente de l'ancien bâtiment communal d'Asuel sis sur parcelle N° 62.
7. Discuter et voter l'octroi du droit de cité communal de M^{me} Agathe Saeckinger.
8. Divers.

Le règlement mentionné sous chiffre 2 est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au Secrétariat communal, ainsi que sur le site internet communal www.labaroch.ch où il peut être consulté.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, par écrit, au Secrétariat communal.

La Baroche, le 7 février 2025.

Conseil communal.

Boncourt

Nivellement des tombes

La commune de Boncourt procédera, courant 2025, au nivellement des tombes ci-dessous, conformément à l'art. 15 du règlement communal en vigueur.

Défunts	N° de tombe
Gelin Léon et Alice et Ribeaud Marie	755
Gigon Lucien et Hélène	804
Neuenschwander Irène	824D
Neuenschwander Robert	824E
Crelie Emile et Julia	500

Pour les urnes placées sur les tombes qui ne seront pas récupérées par les familles, les cendres seront déposées au Jardin du Souvenir par une personne compétente.

Nivellement des tombes dont les concessions sont échues et dont les répondants officiels ne sont plus connus

Conformément à l'art. 15 du règlement communal en vigueur, la commune de Boncourt procédera, courant 2025, au nivellement des tombes ci-dessous.

Les personnes qui connaîtraient les familles des personnes décédées voudront bien les avertir ou leur dire de prendre contact avec l'Administration communale au 032 475 56 55. Passé le délai du 13.05.2025, le nivellement des tombes sera effectué.

Défunts	N° de tombe
Siegenthaler Siegfried	
(Goffinet André et Hilda)	756
Tourdin Emile et Marie-Rose	826

Boncourt, le 13 février 2025.

Conseil communal.

Les Breuleux

Assemblée communale extraordinaire lundi 10 mars 2025, à 20h00, à la salle de spectacles (cinéma)

Ordre du jour:

1. Voter un crédit de Fr. 120000.00 pour le bouclage du réseau d'eau potable de la rue des Cardamines à la rue de la Gare/des Vacheries; donner compétence au Conseil communal pour le financement.
2. Discuter et adopter le Règlement sur la gestion des eaux de surface (RGES).
3. Promesse d'admission au droit de cité communal sollicitée par M. Binghui Chen et ses enfants Fangning et Leiou, ressortissants chinois, domiciliés aux Breuleux.

Le règlement mentionné sous chiffre 2 est déposé publiquement vingt jours avant et vingt jours après l'assemblée communale au secrétariat où il peut être consulté tout comme sur le site internet www.breuleux.ch.

Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au Secrétariat communal.

Les Breuleux, le 6 février 2025.

Conseil communal.

Courgenay

Entrée en vigueur du règlement concernant la gestion des déchets et du règlement tarifaire y relatif

Les règlements communaux susmentionnés, adoptés par l'assemblée communale de Courgenay le 9 décembre 2024, ont été approuvés par le Délégué aux affaires communales le 29 janvier 2025.

Réuni en séance du 3 février 2025, le Conseil communal a décidé de fixer leur entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

Les règlements ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Courgenay, le 4 février 2025.

Conseil communal.

Courgenay

Entrée en vigueur du règlement relatif aux redevances sur la consommation d'électricité

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Courgenay le 9 décembre 2024, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 29 janvier 2025.

Réuni en séance du 3 février 2025, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peut être consulté au Secrétariat communal.

Courgenay, le 4 février 2025.

Conseil communal.

Delémont

Résultats de la votation communale du 9 février 2025

Acceptez-vous, selon message du Conseil de Ville, le budget communal 2025?

Electeurs inscrits :	9163
Bulletins rentrés :	3350
Bulletins valables :	3291
Nombre de OUI :	1204
Nombre de NON :	2087

Le budget communal 2025 est refusé.

Delémont, le 10 février 2025.

Conseil communal.

Haute-Sorne

Assemblée de la bourgeoisie de Soulce mercredi 26 février 2025, à 20h00, à la halle de gymnastique de et à Soulce

Ordre du jour:

1. Salutations et souhaits de bienvenue.
2. Désignation du président de l'assemblée et de deux scrutateurs.
3. Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 27 juin 2024.
4. Constitution d'un droit de superficie distinct et permanent pour le domaine agricole de Pré-de-Vigne (présentation du projet par M. Vincent Jolidon de la Fondation Rurale Interjurassienne).
5. Divers et imprévu.

Remarque: Le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 27 juin 2024 peut être consulté au Secrétariat pendant les heures de bureau et/ou sur le site internet: www.haute-sorne.ch.

Haute-Sorne, le 6 février 2025.

Conseil communal.

Porrentruy

Résultat de la votation communale du 9 février 2025

1. Approuvez-vous les conditions de mise à disposition du foncier communal pour permettre la réalisation du projet Cité-jardin, soit la création de deux droits de superficie d'une durée de 90 ans et une rente annuelle de CHF 8.-/m² chacun?

Electeurs inscrits :	4905
Votants :	1465
Bulletins valables :	1434
Nombre de OUI :	958
Nombre de NON :	476

Les conditions de mise à disposition du foncier communal pour permettre la réalisation du projet Cité-jardin, soit la création de deux droits de superficie d'une durée de 90 ans et une rente annuelle de CHF 8.-/m² chacun, sont donc approuvées.

Porrentruy, le 10 février 2025.

Chancellerie municipale.

Le Noirmont

Mise à l'enquête publique

Conformément aux articles 33 et 38 de la loi cantonale du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes, le Conseil communal met à l'enquête publique, après préavis favorable du Service cantonal des infrastructures du 30 août 2024, selon la procédure du plan de route, la déconstruction d'un chemin communal sur la parcelle N° 3146 du ban du Noirmont, sise au Creux des Biches.

Le plan y relatif est déposé publiquement au Secrétariat communal où il peut être consulté.

Les oppositions, dûment motivées et écrites, sont à adresser au Secrétariat communal dans les 30 jours.

Le Noirmont, le 13 février 2025.

Conseil communal.

Le Noirmont

Entrée en vigueur du règlement concernant la gestion des eaux de surface (RGES)

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Le Noirmont le 16 décembre 2024, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 28 janvier 2025.

Réuni en séance le 20 janvier 2025, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Conseil communal.

Le Noirmont

Entrée en vigueur du règlement de sécurité locale

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Le Noirmont le 16 décembre 2024, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 28 janvier 2025.

Réuni en séance le 20 janvier 2025, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Conseil communal.

Le Noirmont

Entrée en vigueur du règlement sur les inhumations

Le règlement communal susmentionné, adopté par l'assemblée communale de Le Noirmont le 16 décembre 2024, a été approuvé par le Délégué aux affaires communales le 28 janvier 2025.

Réuni en séance le 20 janvier 2025, le Conseil communal a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025.

Le règlement ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Conseil communal.

Vos publications peuvent être envoyées
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@lepays.ch

Dernier délai:

jusqu'au lundi 12 heures

Avis de construction

Basse-Allaine / Courtemaîche

Requérant: Esther Gubler, Le Cras 13, 2923 Courtemaîche.
Auteur du projet: Beuret fenucci ass | arch EPFL SIA REG A, Rue Pierre-Péquignat 19, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Rénovation d'une ancienne ferme.

Cadastre: Courtemaîche. Parcelle N° 145, sise à la rue Le Cras 13, 2923 Courtemaîche. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA.

Dérogations requises: Article 21 LFOR (distance à la forêt / couvert/terrasse ouest); article 48 lit. b RCC (alignement / couvert/terrasse ouest).

Dimensions: Longueur 6m74 + 9m26 (bâtiment existant), largeur 5m14 + 15m96 (bâtiment existant), hauteur 4m76, hauteur totale 7m78.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi, murs pierres existantes, crépi ext. coloris idem existant + claustra bois naturel; surélévation: crépi int., mur brique TC, isolation, vide, mur brique TC, crépi ext. teinte idem existant; toiture: plafond bois, lattage, pare-vapeur, isolation, chevrons, sous-toiture, contre-lattage, lattage, tuiles TC teinte idem existant.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Basse-Allaine, Rue de l'Ecole 3, 2923 Courtemaîche, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 17 mars 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courtemaîche, le 5 février 2025.

Conseil communal.

Le Bémont

Requérant: Christian Donzé, Au Village 20, 2360 Le Bémont. Auteur du projet: Daniel Giorgio, Communances 143, 2362 Montfaucon.

Description de l'ouvrage: Création d'un couvert à l'est du bâtiment.

Cadastre: Le Bémont. Parcelle N° 34, sise à la rue Au Village, 2360 Le Bémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre.

Dérogations requises: Article 23 al. 2 RCC (pente du toit); article 23 al. 3 RCC (couverture).

Dimensions: Longueur 720m00, largeur 480m00, hauteur 305m00, hauteur totale 323m00.

Genre de construction: Matériaux façades: lames bois, brunes; toitures: tôles imitations tuile, rouge.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la commune du Bémont, Au Village 28, 2360 Le Bémont, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation

des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 17 mars 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'art. 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Bémont, le 4 février 2025.

Conseil communal.

Boécourt

Requérant: Swisscom (Suisse) SA, Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg. Auteur du projet: Cablex AG, Tannackerstrasse 7, 3073 Gümliigen.

Description de l'ouvrage: Mise en conformité formelle du facteur de correction de l'installation existante (sans modification de site) / BOET; pas de modification de l'ouvrage.

Cadastre: Boécourt. Parcelle N° 290, sise à la Rue du Stand 21g, 2856 Boécourt. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'activités, AA.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Boécourt, Route de Séprais 11, Case postale 16, 2856 Boécourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 17 mars 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Boécourt, le 13 février 2025.

Conseil communal.

Les Breuleux

Requérants et auteurs du projet: Andreas Morf, Chemin du Pâtinage 10, 2350 Saignelégier; Delia Morf, Chemin du Pâtinage 10, 2350 Saignelégier. Auteur du projet: Arc architecture sàrl, Grand-Rue 62, 2720 Tramelan.

Description de l'ouvrage: Démolition de la maison existante et construction d'une nouvelle maison familiale.

Cadastre: Les Breuleux. Parcelle N° 1122, sise au lieu-dit Le Pré au Maire, Rue de la Theurillatte 3, 2345 Les Breuleux. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation – HA.

Dimensions: Longueur 18m27, largeur 13m65, hauteur 6m76, hauteur totale 7m10.

Genre de construction: Matériaux façades: crépi intérieur, béton, isolation, lattage et contre-lattage, bardage bois pré-vieilli + crépi blanc; toiture: peinture, dalle béton, pare-vapeur, isolation, étanchéité, toiture végétalisée + panneaux solaires noirs.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune des Breuleux, Rue des Esserts 2, 2345 Les Breuleux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront

Dernier délai pour la remise des publications: **lundi 12 heures**

envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 17 mars 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Breuleux, le 4 février 2025.

Conseil communal.

Bure

Requérants: Irena Tarchini, Route Principale 13, 2824 Vicques; Yann Tarchini, Route Principale 13, 2824 Vicques. Auteur du projet: Irena Tarchini, Route Principale 13, 2824 Vicques.

Description de l'ouvrage: Rénovation maison familiale: rénovation extérieure de l'enveloppe du bâtiment (façades et toiture) et intérieure (planchers).

Cadastre: Bure. Parcelle N° 178, sise à la Rue de la Terrière 21, 2915 Bure. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA.

Dimensions: Existantes.

Genre de construction: Façades: enduit, maçonnerie existante, sous-construction bois et isolation (laine de verre), revêtement en lames Hardiplank teinte RAL 7035 (gris clair); toiture: isolation charpente (laine de verre), couverture en tuiles Jura brunes; parquet.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Bure, Route de Porrentruy 4, 2915 Bure, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 17 mars 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bure, le 11 février 2025.

Conseil communal.

Clos du Doubs / Epauvillers

Requérant: Christian Frund, Rue des Vergers 20, 2800 Delémont. Auteur du projet: La Courtine SA, Route de Bollement 3, 2873 Saulcy.

Description de l'ouvrage: Construction d'une maison familiale avec pergola et abris de jardin; installation d'une pompe à chaleur air/eau posée à l'extérieur et pose de panneaux solaires en toiture.

Cadastre: Epauvillers. Parcelle N° 1217, sise à la rue Tchu Prègne, 2885 Epauvillers. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA. Plan spécial: Tchu Pregne.

Dimensions: Bâtiment principal: longueur 11m06, largeur 10m06, hauteur 4m80, hauteur totale 6m67; cabanon de jardin: longueur 2m44, largeur 2m39, hauteur 1m50, hauteur totale 1m99; terrasse couverte: longueur 4m68; largeur 4m14, hauteur 4m60, hauteur totale 5m30; pergola: longueur 3m80, largeur 3m80, profondeur 2m60, hauteur et hauteur totale 3m46.

Genre de construction: Matériaux façades bâtiment principal: enduit, brique Morandi, isolation périphérique, crépi blanc cassé; toiture: charpente bois isolée, tuiles TC rouges; cabanon de jardin: façades bois, teinte natu-

relle; toiture: bois, revêtement bitumé; terrasse couverte: ossature bois, teinte brune, charpente bois, couverture tuiles TC rouges; pergola: ossature bois brune.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Clos du Doubs, Rue du 23-Juin 35, 2882 Saint-Ursanne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 17 mars 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 8 du décret concernant le permis de construire).

Saint-Ursanne, le 5 février 2025.

Conseil communal.

Courroux

Requérant: Isabelle Corbat, Rue Armand-Schwarz 2, 2800 Delémont. Auteur du projet: Thomas Benninger, Schloss-Strasse 3, 2560 Nidau.

Description de l'ouvrage: Transformation et assainissement énergétique d'une maison familiale.

Cadastre: Courroux. Parcelle N° 2251, sise à la Rue des Pinsons 1, 2822 Courroux. Affectation de la zone: En zone à bâtir, HA.

Dérogation requise: Dérogation/accord avec les voisins, concernant la distance à la limite pour petites constructions, 2m00 (couvert à voiture); pour le couvert à voiture.

Dimensions: Longueur 17m50, largeur 8m66, hauteur 4m20, hauteur totale 5m50.

Genre de construction: Matériaux façades: enduit int., maçonnerie existante, isolation périphérique, larme d'air, bardage épicea naturel; toiture: isolation charpente existante, couverture tuiles existantes et panneaux solaires noirs (pan sud-est).

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Courroux, Place des Mouleurs 1, 2822 Courroux, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 17 mars 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courroux, le 13 février 2025.

Conseil communal.

Develier

Requérant: Léo Chappuis, Route Principale 6, 2824 Vicques. Auteur du projet: La Courtine SA, Route de Bollement 3, 2873 Saulcy.

Description de l'ouvrage: Démolition du chemin d'accès menant à la parcelle N° 1387; construction d'une maison familiale avec garage pour véhicules et jardin d'hiver; installation d'une pompe à chaleur air/eau posée à l'extérieur et pose de panneaux solaires en toiture; aménagement d'une place en pavés filtrants au nord; dimensions selon plans.

Cadastre: Develier. Parcelle N° 3667, sise à la rue La Communance, 2802 Develier. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone mixte, MA.

Genre de construction: Façades: crépi, blanc cassé et béton visible; toiture: plate, gravier.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Develier, Rue de l'Eglise 8, 2802 Develier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 17 mars 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Develier, le 10 février 2025.

Conseil communal.

Delémont

Requérant et auteur du projet: Comamala Ismail Architectes Sàrl, Place de la Gare 20, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Rénovation d'une maison comprenant des transformations intérieures, modification de la lucarne sud, construction d'une verrière en toiture, suppression des cheminées en toiture, remplacement du chauffage au mazout par une pompe à chaleur intérieure, remise en état du jardin existant, création de cases pour vélos et changement d'affectation en bureaux.

Cadastre: Delémont. Parcelle N° 935, sise à la Route de Bâle 4, 2800 Delémont. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CBe.

Dimensions: Bâtiment existant.

Genre de construction: Façades: existantes; toiture: tuiles existantes, plaquage et verrière.

Dépôt public de la demande avec plans au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 17 mars 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 10 février 2025.

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics.

Haute-Sorne / Bassecourt

Requérant et auteur du projet: Kiener Group SA, Rue Saint-Randoald 21, 2800 Delémont.

Description de l'ouvrage: Rénovation d'une maison familiale de 2 appartements et création d'un appartement supplémentaire.

Cadastre: Bassecourt. Parcelle N° 159, sise à la Rue de la Ribe 10, 2854 Bassecourt. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HB.

Dimensions agrandissement: Longueur 8m44, largeur 3m70, hauteur 3m10.

Genre de construction: Façades: isolation périphérique, crépi blanc.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 17 mars 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 10 février 2025.

Conseil communal.

Haute-Sorne / Courfaivre

Requérant: Maillard SA La Baroche, Bas du Village 249, 2954 Asuel. Auteur du projet: Bleyaert & Minger SA, Grand-Rue 5, 2900 Porrentruy.

Description de l'ouvrage: Déconstruction des bâtiments existants et construction de 7 villas mitoyennes.

Cadastre: Courfaivre. Parcelles N°s 2252 et 3368, sises au Chemin de la Clef des Champs, 2853 Courfaivre. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, H2b. Plan spécial: Champs des Masses.

Dérogations requises: Dérogation au plan spécial « Champs des Masses » article 6 al. b (« mesures » concernant l'indice d'utilisation du sol).

Dimensions: Longueur 14m00, largeur 10m65, hauteur 7m00.

Genre de construction: Façades: crépi blanc; bardage: bois gris anthracite; toiture: gravier rond.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune mixte de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 17 mars 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 10 février 2025.

Conseil communal.

Le Noirmont

Requérante: Société d'embellissement Le Noirmont, p.a Olivier Cattin, Rue Saint-Hubert 19, 2340 Le Noirmont. Auteure du projet: Société d'embellissement Le Noirmont, Rue Saint-Hubert 19, 2340 Le Noirmont.

Description de l'ouvrage: Construction d'une tour à hironnelles.

Cadastre: Le Noirmont. Parcelle N° 3146, sise à la rue Le Peu Péquignot, 2340 Le Noirmont. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir, Zone agricole, ZB. Plan spécial: Mesure ère priorité du PGA.

Dérogation requise: Article 24 ss LAT.

Dimensions du toit: Longueur 2m64, largeur 2m29, hauteur totale 7m00.

Genre de construction : Matériaux : construction en sapin ; toiture : finition en cuivre.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune du Noirmont, Rue du Doubs 9, 2340 Le Noirmont, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 17 mars 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Noirmont, le 13 février 2025.

Conseil communal.

Rossemaison

Requérants et auteurs du projet: Jean-Luc et Beata Joliat, Rue les Six-Journaux 6, 2842 Rossemaison.

Description de l'ouvrage: Pose de panneaux brise-vue hauteur 1m60-1m80 max. à la limite parcelles 586, 158 et 159.

Cadastre: Rossemaison. Parcelles N^{os} 586, 158 et 159, sises à la Rue les Six Journaux, 2842 Rossemaison. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HAd. Plan spécial: Les Grands Champs modifié.

Dérogation requise: Article 19 du plan spécial «Les Grands-Champs» (modifié).

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Rossemaison, Chemin des Tilleuls 1, 2842 Rossemaison, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 17 mars 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Rossemaison, le 3 février 2025.

Conseil communal.

Rossemaison

Requérant: Swisscom (Suisse) SA, Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg. Auteur du projet: Cablex AG, Tannackerstrasse 7, 3073 Gümüli.

Description de l'ouvrage: Mise en conformité formelle du facteur de correction (sans modification de site et de l'installation) / RSSM.

Cadastre: Rossemaison. Parcelle N° 647, sise à la rue Rière l'Œuchatte 7^e, 2842 Rossemaison. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dérogation requise : Article 24 ss LAT.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Rossemaison, Chemin des Tilleuls 1, 2842 Rossemaison, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 17 mars 2025.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à

l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Rossemaison, le 3 février 2025.

Conseil communal.

Mises au concours

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision de la fusion des Offices de poursuites et faillites, le Département des finances met au concours le poste de

Préposé (H/F) de l'Office des poursuites et faillites à 80-100 %

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

Mission : Vous dirigez l'Office cantonal des poursuites et faillites, assurez le bon fonctionnement et la gestion du service, ainsi que la mise en œuvre de la nouvelle structure. Vous garantissez la qualité du travail et le respect des bases légales applicables, ainsi que des délais et de l'uniformisation des pratiques. Vous soutenez les collaborateurs dans les procédures difficiles et particulières comme les réalisations, plaintes et contestations. Vous élaborerez le budget et la planification financière, suivez les boucllements et résultats mensuels, et contrôlez les flux financiers en poursuites et faillites.

Profil : Vous êtes au bénéfice d'un Master en droit, ou d'une formation et expérience jugées équivalentes. Vous êtes titulaire d'un brevet d'avocat. Vous justifiez d'au moins 5 à 6 ans d'expérience dans un poste à responsabilités dans le domaine des poursuites et faillites. Vous avez de bonnes connaissances de l'allemand. Vous avez un sens aigu de l'organisation, des priorités, des responsabilités et de la négociation. Vous avez d'excellentes aptitudes en communication et des compétences managériales avérées. Vous êtes reconnu pour votre leadership, entregent et sensibilité politique. Vous faites preuve d'une grande résistance au stress. Vous êtes capable de prendre des décisions délicates et d'assumer des situations psychologiques sociales difficiles. Vous avez une aisance dans les contacts avec différents publics.

Fonction de référence et classe de traitement :

Chef de Service IVa / Classe 24.

Entrée en fonction : 1^{er} juillet 2025.

Lieu de travail :

Porrentruy ainsi que dans les districts (permanence).

Contact : Renseignements peuvent être obtenus auprès de M^{me} la Ministre Rosalie Beuret Siess, téléphone 032 420 55 00.

Délai de postulation : 21 février 2025.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet : www.jura.ch/emplois

journalofficiel@lepays.ch

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Suite à une augmentation massive du nombre de dossiers traités, le Service juridique met au concours un poste de

Collaborateur scientifique (H/F) à 40 %

(avec possibilité d'augmenter éventuellement à 60% dès 2026)

Mission: Vous êtes en charge du suivi des dossiers d'exécution de peines et de mesures, en particulier de leur planification, des auditions, des allègements, de la coordination et de la préparation des décisions de la compétence du Département. Vous effectuez vos activités selon les principes du Processus latin d'exécution des sanctions orientée vers le risque et les ressources.

Profil: Vous êtes titulaire d'un Master universitaire en droit ou d'une formation équivalente. Le brevet d'avocat constitue un atout. Vous êtes au bénéfice d'une expérience professionnelle de 2-4 ans, idéalement en matière pénale. Vous avez le sens de l'organisation, des priorités de la négociation, et une capacité à faire face aux interruptions fréquentes de travail. Vous faites preuve d'une grande empathie. Le permis de conduire est souhaité.

Fonction de référence et classe de traitement:

Collaborateur scientifique IIb / Classe 19.

Entrée en fonction: Au plus tôt ou à convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Contact: Renseignements peuvent être obtenus auprès de M^{me} Sandrine Crevoisier, cheffe de service a.i., tél. 032 420 56 30.

Délai de postulation: 7 mars 2025.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Suite au départ du titulaire, le Service des infrastructures, par sa Section de l'entretien des routes, met au concours le poste de

Collaborateur technique - Mécanicien (H/F) à 80-100%

Mission: Vous entretenez, réparez, remettez en état l'ensemble des véhicules et les machines du parc de l'administration jurassienne: tests antipollution, services d'entretien prescrits par le fabricant y compris réglages, recherche de pannes, réparation ou remplacement de différents éléments défectueux, révision des moteurs, boîtes à vitesses ou tout autre élément du véhicule, etc. Vous réparez ou remettez en état des parties électriques ou électroniques des véhicules, des moteurs hydrauliques et des pièces spécifiques utilisées en hydraulique, changement et réparation des pneumatiques, recherche de renseignements, documentation auprès des fournisseurs et participation à des cours complémentaires de formation organisés par les importateurs ou fabricants de véhicules et machines. Vous ferez partie du service de piquet atelier (24h/24) durant toute l'année pour le dépannage et, durant l'hiver, la réparation les véhicules/engins utilisés dans le cadre du service hivernal.

Profil: Vous êtes titulaire d'un CFC de mécanicien automobile avec de bonnes connaissances de la mécanique

en général. Vous possédez un permis de conduire de catégorie B, ainsi que le permis C1 ou C. Une formation sur différentes marques de véhicules automobiles est un atout. Vous avez des capacités avérées pour exécuter les multiples tâches de manière autonome, savez faire face aux changements de planification et avez de bonnes aptitudes à travailler en équipe.

Fonction de référence et classe de traitement:

Collaborateur technique / Classe 9.

Entrée en fonction: 1^{er} avril 2025 ou à convenir.

Environnement de travail: Environnement de travail moderne au sein d'une petite équipe regroupant plusieurs types d'activités techniques. Encourage la formation continue et le perfectionnement.

Lieu de travail: Delémont.

Contact: Renseignements peuvent être obtenus auprès de M. Dominique Brahier, chef de la Section de l'entretien des routes, tél. 032 420 60 00.

Délai de postulation: 28 février 2025.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



La Police cantonale jurassienne recrute des

Aspirants (H/F) «Moutier», école 2026-2027

Mission: Dans le cadre de la formation policière, vous allez: apprendre et veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois; acquérir les connaissances pour prévenir et réprimer les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics; prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes; participer aux actions de prévention, d'information, d'éducation et de répression.

Selon votre niveau de compétences, vous serez appelé à assurer la protection des personnes et des biens. Selon vos capacités, vous serez appelé à empêcher, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable. Vous devrez réussir les objectifs fixés par l'école de police, ainsi que le brevet fédéral de policier.

Profil: Vous êtes âgé de 18 ans au minimum, de nationalité suisse ou au bénéfice d'un permis d'établissement C. Vous êtes au bénéfice d'une formation professionnelle de niveau CFC ou d'un titre jugé équivalent. Vous justifiez d'au moins une année d'expérience professionnelle. Vous avez une bonne culture générale et avez une bonne condition physique. Vous êtes titulaire du permis de conduire catégorie B. Les candidats retenus devront suivre avec succès la formation de policier (une année d'école et une année de stage) et obtenir le Brevet fédéral de policier en vue de leur engagement comme agent de gendarmerie. Vous faites preuve de bienveillance et être prêt à être confronté à des situations difficiles, tout en gardant le recul nécessaire pour prendre les décisions qui s'imposent. Vous faites preuve de flexibilité, gérez avec aisance les imprévus, et appréciez le travail en équipe. Vous savez composer avec des horaires irréguliers et le travail en extérieur, tout en réalisant une importante part de travail administratif.

Fonction de référence et classe de traitement: Agent de gendarmerie / Classe 12 - 3 classes (manque de formation).

Entrée en fonction: 1^{er} janvier 2026.

Lieu de travail: CIFPol, écoles de Colombier et Granges-Paccot ainsi que le territoire cantonal.

Contact: Renseignements peuvent être obtenus auprès de M^{me} Marie-Jane Intenza, adjointe du Commandant, tél. 032 420 65 65.

Délai de postulation: 30 mars 2025.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: www.jura.ch/emplois

JURA **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour les écoles primaires du Canton du Jura, des postes d'

Enseignant spécialisé / enseignante spécialisée primaire

Profil: Bachelor HEP pour l'enseignement primaire et MAES (Master en enseignement spécialisé) ou titre jugé équivalent.

Fonction de référence et classe de traitement:

Enseignant ou enseignant primaire spécialisé / Classe 16.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2025

Documents requis et envoi des postulations: Les candidatures doivent être envoyées par courriel à l'adresse sen.postulations@jura.ch avec **un seul fichier PDF** en pièce jointe intitulé avec votre nom et votre prénom comme suit: «Nom_Prénom» et regroupant l'ensemble des documents suivants: en page de garde le formulaire de postulation qui se trouve sur le site internet:

<https://www.jura.ch/fr/Autorites/Administration/DFI/SRH/Offres-d-emploi-Enseignement/Offres-d-emploi-Enseignement.html>

une lettre de motivation;

un CV personnel;

une copie de vos titres de formation;

un extrait du registre des poursuites;

un extrait de votre casier judiciaire.



Peuvent être obtenus auprès de M. Marco Valsangiacomo, responsable de la pédagogie spécialisée, au téléphone 032 420 54 13.

Délai de postulation: 24 février 2025

ECOLE PRIMAIRE DE DELÉMONT, CLASSE DE TRANSITION

Type de contrat: Intervenant ou intervenante en classe de transition; contrat de durée indéterminée.

Mission: Assurer de manière adaptée aux capacités de chaque élève l'acquisition des connaissances générales de la 3P. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des élèves nécessitant une prise en charge spécifique. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des élèves. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité: 1 poste comprenant 8 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire primaire de Delémont.

ECOLE PRIMAIRE DE LA CŒUVATTE, SOUTIEN AMBULATOIRE

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée.

Mission: Assurer de manière adaptée aux capacités de chaque élève l'acquisition des connaissances générales. Avec les parents, favoriser le développement psycho-

moteur, affectif, cognitif et social des élèves nécessitant une prise en charge spécifique. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des élèves. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité: 1 poste comprenant 8 leçons hebdomadaires au sein du cercle scolaire primaire de La Cœuvatte.

AU SEIN DE DIFFÉRENTS CERCLES SCOLAIRES, SOUTIEN AUX ÉLÈVES SOURDS ET MALENTENDANTS

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée; la titulaire est candidate d'office.

Mission: Assurer de manière adaptée aux capacités de chaque élève l'acquisition des connaissances générales. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des élèves nécessitant une prise en charge spécifique. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des élèves. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité: 16 leçons hebdomadaires au sein de différents cercles scolaires.

JURA **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour le Centre de compétence Delta (CCD), un poste d'

Enseignant spécialisé / enseignante spécialisée primaire

Mission: Assurer de manière adaptée aux capacités de chaque élève l'acquisition des connaissances générales. Elaborer des démarches pédagogiques différenciées qui répondent au trouble de la dysphasie. Avec les parents et les enseignant-e-s ordinaires, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des élèves nécessitant une prise en charge spécifique. Organiser et animer des activités favorisant l'expression orale, l'autonomie et l'apprentissage des élèves. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Profil: Bachelor HEP pour l'enseignement primaire et MAES (Master en enseignement spécialisé) ou titre jugé équivalent.

Fonction de référence et classe de traitement:

Enseignante ou enseignant primaire spécialisé / Classe 16.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2025

Documents requis et envoi des postulations: Les candidatures doivent être envoyées par courriel à l'adresse sen.postulations@jura.ch avec un seul fichier PDF en pièce jointe intitulé avec votre nom et votre prénom comme suit: «Nom_Prénom» et regroupant l'ensemble des documents suivants: en page de garde le formulaire de postulation qui se trouve sur le site internet:

<https://www.jura.ch/fr/Autorites/Administration/DFI/SRH/Offres-d-emploi-Enseignement/Offres-d-emploi-Enseignement.html>

une lettre de motivation;

un CV personnel;

une copie de vos titres de formation;

un extrait du registre des poursuites;

un extrait de votre casier judiciaire.



Peuvent être obtenus auprès de M. Marco Valsangiacomo, responsable de la pédagogie spécialisée, au téléphone 032 420 54 13.

Délai de postulation: 24 février 2025

CCD DE DELÉMONT ET PORRENTRUUY**Type de contrat:** Contrat de durée indéterminée**Taux d'activité:** 12 leçons hebdomadaires au sein du CCD de Delémont (la titulaire est candidate d'office); 10 leçons hebdomadaires au sein du CCD de Porrentruy.**JURACH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour les écoles primaires du Canton du Jura, des postes d'

Enseignant / enseignante primaire**Mission:** Assurer l'acquisition des connaissances générales et spécifiques des élèves ainsi que le développement de leurs compétences sociales. Organiser et animer des activités favorisant les apprentissages et contribuant à l'autonomie, à la prévention des risques et à la sensibilisation à des problèmes de société. Soutenir les élèves dans leurs choix d'orientation scolaire ou professionnelle. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques y compris interdisciplinaire. Entretenir les contacts avec les parents. Participer aux projets et activités de l'établissement.**Profil:** Bachelor HEP ou titre jugé équivalent; DAS PIRACEF pour les activités créatrices ou titre jugé équivalent.**Fonction de référence et classe de traitement:**

Enseignant ou enseignante primaire / Classe 13 / taux rétribution de 95% pour les degrés 1-2P.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2025**Documents requis et envoi des postulations:** Les candidatures doivent être envoyées par courriel à l'adresse sen.postulations@jura.ch avec un seul fichier PDF en pièce jointe intitulé avec votre nom et votre prénom comme suit: « Nom_Prénom » et regroupant l'ensemble des documents suivants: en page de garde le formulaire de postulation qui se trouve sur le site internet:<https://www.jura.ch/fr/Autorites/Administration/DFI/SRH/Offres-d-emploi-Enseignement/Offres-d-emploi-Enseignement.html>

une lettre de motivation;

un CV personnel;

une copie de vos titres de formation;

un extrait du registre des poursuites;

un extrait de votre casier judiciaire.

Délai de postulation: 24 février 2025**ECOLE PRIMAIRE DE HAUTE-AJOIE****Type de contrat:** Contrat de durée indéterminée; la titulaire est candidate d'office.**Taux d'activité:** 14-17 leçons hebdomadaires en 3-8P.**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Haute-Ajoie, Madame Delphine Riat, directrice, au 032 476 67 49.**ECOLE PRIMAIRE DE HAUTE-SORNE****Type de contrat:** Contrat de durée indéterminée; les titulaires sont candidats d'office.**Taux d'activité:** 3 postes de 22-25 leçons hebdomadaires en 3-8P; 14-17 leçons hebdomadaires en 1-8P.**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Haute-Sorne, Monsieur Brice Cattin, au 032 426 74 72.**ECOLE PRIMAIRE DE LA CŒUVATTE****Type de contrat:**

Contrat de durée déterminée d'une année.

Taux d'activité: 16-24 leçons hebdomadaires en 5-8P.**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de La Cœuvatte, Madame Aurore Guélat, directrice, au 032 466 81 61.**ECOLE PRIMAIRE DE LA CŒUVATTE****Type de contrat:** Contrat de durée indéterminée.**Taux d'activité:** 4-6 leçons hebdomadaires en 5-8P d'activités créatrices.**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de La Cœuvatte, Madame Aurore Guélat, directrice, au 032 466 81 61.**ECOLE PRIMAIRE DE ALLE****Type de contrat:**

Contrat de durée déterminée d'une année.

Taux d'activité: 21-25 leçons hebdomadaires en 8P.**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Alle, Madame Sandrine Doyon, directrice, au 032 471 10 45.**ECOLE PRIMAIRE DE MONTCHAIBEU****Type de contrat:**

Contrat de durée déterminée d'une année.

Taux d'activité: 14-17 leçons hebdomadaires en 5-6P; 10-17 leçons hebdomadaires 3-4P et appui.**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Montchaibeux, Madame Nora Marquis, directrice, au 032 422 06 24.**ECOLE PRIMAIRE DE HAUT VAL TERBI****Type de contrat:** Contrat de durée indéterminée; les titulaires sont candidates d'office.**Taux d'activité:** 7-9 leçons hebdomadaires en 1-8P; 4 postes de 22-25 leçons hebdomadaires en 1-8P.**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Haut Val Terbi, Madame Lydia Pastore directrice, au 032 438 85 65.**ECOLE PRIMAIRE DE CLOS DU DOUBS****Type de contrat:**

Contrat de durée déterminée d'une année.

Taux d'activité: 18-21 leçons hebdomadaires en 7-8P; 1-3 leçons hebdomadaires en 5-8P pour les activités créatrices.**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Clos du Doubs, Madame Anne Piquerez, directrice, au 032 461 30 09.**ECOLE PRIMAIRE DE CLOS DU DOUBS****Type de contrat:** Contrat de durée déterminée de deux ans. La titulaire est candidate d'office.**Taux d'activité:** 4-6 leçons hebdomadaires en 5-8P pour les activités créatrices.**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Clos du Doubs, Madame Anne Piquerez, directrice, au 032 461 30 09.**ECOLE PRIMAIRE DE PORRENTRUUY****Type de contrat:**

Contrat de durée déterminée d'une année.

Taux d'activité: 24-28 leçons hebdomadaires en 7-8P.**Renseignements:** Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Porrentruy, Monsieur Michael Possin, directeur, au 032 466 14 62.

ECOLE PRIMAIRE DE PORRENTRU Y

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée. Les titulaires sont candidates d'office.

Taux d'activité: 1-3 leçons hebdomadaires en 1-2P; 22-25 leçons hebdomadaires en 1-2P; 1-3 leçons hebdomadaires en 3-4P; 14-17 leçons hebdomadaires en 5-8P; 22-25 leçons hebdomadaires en 7-8P; 4-6 leçons hebdomadaires en 5-6P; 4-6 leçons hebdomadaires en 1-2P; 18-21 leçons hebdomadaires en 3-4P; 22-25 leçons hebdomadaires en 3-8P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Porrentruy, Monsieur Michael Possin, directeur, au 032 466 14 62.

ECOLE PRIMAIRE DU CREUGENAT

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée; la titulaire est candidate d'office

Taux d'activité: 26 leçons hebdomadaires en 5-6P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire du Creugenat, Monsieur Lucas Zingg, directeur, au 032 466 75 65.

ECOLE PRIMAIRE DU CREUGENAT

Type de contrat:

Contrat de durée déterminée de deux ans.

Taux d'activité: 24 leçons hebdomadaires en 1-8P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire du Creugenat, Monsieur Lucas Zingg, directeur, au 032 466 75 65.

ECOLE PRIMAIRE DU CREUGENAT

Type de contrat:

Contrat de durée déterminée d'une année.

Taux d'activité: 18-24 leçons hebdomadaires en 1-8P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire du Creugenat, Monsieur Lucas Zingg, directeur, au 032 466 75 65.

ECOLE PRIMAIRE DE COURRENDLIN

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée; la titulaire est candidate d'office.

Taux d'activité: 22-25 leçons hebdomadaires en 3-8P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire du Courrendlin, Monsieur Jacques Widmer, directeur, au 032 435 57 07.

ECOLE PRIMAIRE DE SAIGNELÉGI ER

Type de contrat:

Contrat de durée déterminée d'une année.

Taux d'activité: 36-40 leçons hebdomadaires en 5-8P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Saignelégier, Monsieur Laurent Nicolet, directeur, au 032 951 29 01.

ECOLE PRIMAIRE DU NOIRMONT

Type de contrat: Contrat de durée déterminée de deux ans; la titulaire est candidate d'office.

Taux d'activité: 23-27 leçons hebdomadaires en 7-8P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire du Noirmont, Monsieur Vincent Eyen, directeur, au 032 957 66 10.

ECOLE PRIMAIRE DU NOIRMONT

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée. Les titulaires sont candidats d'office.

Taux d'activité: 18-22 leçons hebdomadaires en 1-2P; 14-17 leçons hebdomadaires en 3-8P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire du Noirmont, Monsieur Vincent Eyen, directeur, au 032 957 66 10.

ECOLE PRIMAIRE DES BOIS

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée. Les titulaires sont candidats d'office.

Taux d'activité: 14-17 leçons hebdomadaires en 1-2P; 10-13 leçons hebdomadaires en 3-8P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire des Bois, Monsieur Vincent Eyen, directeur, au 032 961 15 23.

ECOLE PRIMAIRE DES BOIS

Type de contrat:

Contrat de durée déterminée d'une année.

Taux d'activité: 23-27 leçons hebdomadaires en 5-8P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire des Bois, Monsieur Vincent Eyen, directeur, au 032 961 15 23.

ECOLE PRIMAIRE DE LA VENDLINE

Type de contrat:

Contrat de durée déterminée d'une année.

Taux d'activité: 16 leçons hebdomadaires en 7-8P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de La Vendline, Madame Valérie My, directrice, au 078 842 85 34.

ECOLE PRIMAIRE DE LA VENDLINE

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée. La titulaire est candidate d'office.

Taux d'activité: 18-21 leçons hebdomadaires en 5-6P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de La Vendline, Madame Valérie My, directrice, au 078 842 85 34.

ECOLE PRIMAIRE DE CORNOL

Type de contrat:

Contrat de durée déterminée d'une année.

Taux d'activité: 14-16 leçons hebdomadaires en 1-8P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Cornol, Madame Sandra Nobs, directrice, au 032 462 25 54.

ECOLE PRIMAIRE DE CORNOL

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée; la titulaire est candidate d'office.

Taux d'activité: 24 leçons hebdomadaires en 3-8P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Cornol, Madame Sandra Nobs, directrice, au 032 462 25 54.

ECOLE PRIMAIRE DE BOURRIGNON-DEVELIER

Type de contrat:

Contrat de durée déterminée d'une année.

Taux d'activité: 14-21 leçons hebdomadaires en 8P.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Bourrignon-Develier, Monsieur Gilles Meister, directeur, au 032 422 30 30.

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour les écoles secondaires du Canton du Jura, des postes d'

Enseignant / enseignante secondaire

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales et spécifiques des élèves ainsi que le développement de leurs compétences sociales. Organiser et animer des activités favorisant les apprentissages et contribuant à l'autonomie, à la prévention des risques et à la sensibilisation à des problèmes de société. Soutenir les élèves dans leurs choix d'orientation scolaire ou professionnelle. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques y compris interdisciplinaire. Entretenir les contacts avec les parents. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Profil: Bachelor universitaire et master HEP dans les disciplines concernées.

Fonction de référence et classe de traitement:

Enseignant / enseignante secondaire / Classe 17.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2025.

Documents requis et envoi des postulations: Les candidatures doivent être envoyées par courriel à l'adresse sen.postulations@jura.ch avec un seul fichier PDF en pièce jointe intitulé avec votre nom et votre prénom comme suit: « Nom_Prénom » et regroupant l'ensemble des documents suivants: en page de garde le formulaire de postulation qui se trouve sur le site internet:

<https://www.jura.ch/fr/Autorites/Administration/DFI/SRH/Offres-d-emploi-Enseignement/Offres-d-emploi-Enseignement.html>

une lettre de motivation;

un CV personnel;

une copie de vos titres de formation;

un extrait du registre des poursuites;

un extrait de votre casier judiciaire.



Délai de postulation: 24 février 2025

ECOLE SECONDAIRE DE COURRENDLIN

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée; le titulaire est candidat d'office.

Taux d'activité: 10 leçons hebdomadaires d'allemand; 12 leçons hebdomadaires de français.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école secondaire de Courrendlin, Monsieur Jacques Widmer, au 032 435 55 10.

ECOLE SECONDAIRE DE COURRENDLIN

Type de contrat:

Contrat de durée déterminée d'une année.

Taux d'activité: 5 leçons hebdomadaires de mathématique; 6 leçons hebdomadaires en latin.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école secondaire de Courrendlin, Monsieur Jacques Widmer, au 032 435 55 10.

COLLÈGE THURMANN

Type de contrat:

Contrat de durée déterminée d'une année.

Taux d'activité: 6 leçons hebdomadaires en français; 8 leçons hebdomadaires en géographie; 8 leçons hebdomadaires en éducation visuelle.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction du collège Thurmann, Monsieur Mathieu Chaboudez, directeur, au 032 465 93 30.

COLLÈGE DE DELÉMONT

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée; le titulaire est candidat d'office.

Taux d'activité: 15 leçons hebdomadaires en mathématiques et mathématiques appliquées.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction du collège de Delémont, Monsieur Christophe Fromaigeat, directeur, au 032 421 00 70.

COLLÈGE DE DELÉMONT

Type de contrat:

Contrat de durée déterminée d'une année.

Taux d'activité: 38 leçons hebdomadaires en allemand; 16 leçons hebdomadaires en anglais; 5 leçons hebdomadaires en mathématiques.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction du collège de Delémont, Monsieur Christophe Fromaigeat, directeur, au 032 421 00 70.

COLLÈGE STOCKMAR

Type de contrat:

Contrat de durée déterminée d'une année.

Taux d'activité: 15-17 leçons hebdomadaires en histoire-géographie; 17 leçons hebdomadaires en sciences expérimentales; 14 leçons hebdomadaires en anglais; 3 leçons hebdomadaires d'éducation générale et sociale.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction du collège Stockmar, Monsieur Patrick Bandelier, directeur, au 032 465 10 50.

COLLÈGE STOCKMAR

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée; les titulaires sont candidats d'office.

Taux d'activité: 12 leçons hebdomadaires en français.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction du collège Stockmar, Monsieur Patrick Bandelier, directeur, au 032 465 10 50.

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour les écoles secondaires du Canton du Jura, des postes d'

Enseignant spécialisé / enseignante spécialisée secondaire

Mission: Assurer de manière adaptée aux capacités de chaque élève l'acquisition des connaissances générales. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des élèves nécessitant une prise en charge spécifique. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des élèves. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Profil: Master HEP pour le secondaire I et MAES (Master en enseignement spécialisé) ou titre jugé équivalent

Fonction de référence et classe de traitement: Enseignante ou enseignant secondaire spécialisé / Classe 19.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2025.

Documents requis et envoi des postulations: Les candidatures doivent être envoyées par courriel à l'adresse sen.postulations@jura.ch avec un seul fichier PDF en pièce jointe intitulé avec votre nom et votre prénom comme suit: « Nom_Prénom » et regroupant l'ensemble des documents suivants: en page de garde le formulaire de postulation qui se trouve sur le site internet:

<https://www.jura.ch/fr/Autorites/Administration/DFI/SRH/Offres-d-emploi-Enseignement/Offres-d-emploi-Enseignement.html>

une lettre de motivation;
un CV personnel;
une copie de vos titres de formation;
un extrait du registre des poursuites;
un extrait de votre casier judiciaire.



Peuvent être obtenus auprès de M. Marco Valsangiacomo, responsable de la pédagogie spécialisée, au téléphone 032 420 54 13.

Délai de postulation: 24 février 2025

COLLÈGE DE DELÉMONT, STRUCTURE DE SOUTIEN

Type de contrat: Intervenante ou intervenant en structure de soutien; contrat de durée indéterminée; les titulaires sont candidats d'office.

Taux d'activité: 26 leçons hebdomadaires.

ECOLE SECONDAIRE DE HAUTE-SORNE, STRUCTURE DE SOUTIEN

Type de contrat: Intervenante ou intervenant en structure de soutien; contrat de durée indéterminée; la titulaire est candidate d'office.

Taux d'activité: 7 leçons hebdomadaires.

COMMUNAUTÉ DE L'ECOLE SECONDAIRE D'AJOIE ET CLOS DU DOUBS, STRUCTURE DE SOUTIEN

Type de contrat: Titulaire / intervenante ou intervenant en structure de soutien; contrat de durée indéterminée.

Taux d'activité: 1 poste de titulaire comprenant 1 à 3 leçons hebdomadaires / le titulaire est candidat d'office; 1 poste d'intervenant comprenant 14 leçons hebdomadaires. Ce poste peut compléter le poste d'intervenant en soutien ambulatoire au sein de la Communauté de l'Ecole secondaire d'Ajoie et Clos-du-Doubs (cf. ci-dessous).

COLLÈGE DE DELÉMONT, SOUTIEN AMBULATOIRE ECOLE SECONDAIRE DE HAUTE-SORNE, SOUTIEN AMBULATOIRE

COMMUNAUTÉ DE L'ECOLE SECONDAIRE D'AJOIE ET CLOS-DU-DOUBS

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée.

Taux d'activité: 1 poste comprenant 21 leçons hebdomadaires au sein du Collège de Delémont (le titulaire est candidat d'office); 1 poste comprenant 12 leçons hebdomadaires au sein de l'Ecole secondaire de Haute-Sorne (la titulaire est candidate d'office); 1 poste comprenant 6 leçons hebdomadaires au sein de la Communauté de l'Ecole secondaire d'Ajoie et Clos-du-Doubs. Ce poste peut compléter le poste d'intervenant en structure de soutien au sein de la Communauté de l'Ecole secondaire d'Ajoie et Clos du Doubs (cf. ci-dessus).

JURA **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour les écoles secondaires du Canton du Jura, des postes d'

Enseignant / enseignante d'économie familiale ou d'activités créatrices

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales des enfants. Organiser et animer des activités favorisant les apprentissages des élèves. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Profil: DAS PIRACEF ou titre jugé équivalent

Fonction de référence et classe de traitement: Enseignant / enseignante AC/EF / Classe 14.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2025.

Documents requis et envoi des postulations: Les candidatures doivent être envoyées par courriel à l'adresse sen.postulations@jura.ch avec un seul fichier PDF en pièce jointe intitulé avec votre nom et votre prénom comme suit: «Nom_Prénom» et regroupant l'ensemble des documents suivants: en page de garde le formulaire de postulation qui se trouve sur le site internet:

<https://www.jura.ch/fr/Autorites/Administration/DFI/SRH/Offres-d-emploi-Enseignement/Offres-d-emploi-Enseignement.html>

une lettre de motivation;
un CV personnel;
une copie de vos titres de formation;
un extrait du registre des poursuites;
un extrait de votre casier judiciaire.



Délai de postulation: 24 février 2025

ECOLE SECONDAIRE DE HAUTE-SORNE

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée.

Taux d'activité:

6 leçons hebdomadaires d'économie familiale.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école secondaire de Haute-Sorne, Monsieur Frédéric Claude, directeur, au 032 426 76 89.

COLLÈGES THURMANN ET STOCKMAR

Type de contrat:

Contrat de durée déterminée d'une année.

Taux d'activité: 12 leçons hebdomadaires d'économie familiale.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction du collège de Thurmann, Monsieur Mathieu Chaboudez, directeur, au 032 465 93 30.

COLLÈGE DE DELÉMONT

Type de contrat: Contrat de durée déterminée de cinq ans; la titulaire est candidate d'office.

Taux d'activité:

15 leçons hebdomadaires d'économie familiale.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction du collège de Delémont, Monsieur Christophe Fromaigeat, directeur, au 032 421 00 70.

COLLÈGE DE DELÉMONT

Type de contrat:

Contrat de durée déterminée d'une année.

Taux d'activité: 9 leçons hebdomadaires d'économie familiale; 18 leçons hebdomadaires en activités créatrices.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction du collège de Delémont, Monsieur Christophe Fromaigeat, directeur, au 032 421 00 70.

COLLÈGE DE DELÉMONT

Type de contrat: Contrat de durée indéterminée.

Taux d'activité:

10 leçons hebdomadaires d'activités créatrices.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction du collège de Delémont, Monsieur Christophe Fromaigeat, directeur, au 032 421 00 70.

journalofficiel@lepays.ch

ECOLE SECONDAIRE DU NOIRMONT**Type de contrat:**

Contrat de durée déterminée d'une année.

Taux d'activité: 10-13 leçons hebdomadaires d'économie familiale.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école secondaire du Noirmont, Monsieur Vincent Eyen, directeur, au 032 957 66 00.

Marchés publics**Appel d'offres****Adjudicateur**

Service d'achat: Commune de Muriaux, Muriaux 31, 2338 Muriaux (Suisse). Tél. +41 32 951 19 06.

E-mail: commune@muriaux.ch

Service demandeur (adjudicateur): Commune de Muriaux, Muriaux 31, 2338 Muriaux (Suisse).

Tél. +41 32 951 19 06. E-mail: commune@muriaux.ch

Objet et étendue du marché

Réhabilitation de la superstructure de chaussée des chemins agricoles communaux existants situés dans les hameaux du Cerneux-Veusil-Dessous et des Ecarres ainsi qu'à l'assainissement des réseaux souterrains communaux (eau potable et éclairage public).

Travaux du gestionnaire du réseau de distribution électrique (Société des Forces Electriques de La Goule SA) et de l'opérateur de télécommunications d'importance systémique de la Confédération (Swisscom SA) effectués en parallèle des travaux communaux.

Pour donner une idée plus précise de l'ampleur des travaux, les quantités principales sont indiquées ci-dessous.

- Rabotage (fraisage) de béton bitumineux: 1900 t
- Stabilisation au liant mixte (chaux/ciment) par malaxage du sol en place: 3700 m
- Fourniture et mise en œuvre de grave non traitée 0/22 pour couche de nivellement: 900 m³
- Fourniture et mise en œuvre de béton bitumineux AC TDS 16 avec bitume B 70/100: 2100 t
- Longueur de fouille principale pour remplacement de la conduite d'eau potable: 2300 m
- Longueur de fouille principale pour assainissement de l'éclairage public: 1300 m
- Longueur de fouille principale pour câblage souterrain du réseau de télécommunications: 1800 m
- Fourniture et pose de tubes de protection de câbles PEHD DN 60/72: 1500 m
- Fourniture et pose de tubes de protection de câbles PEHD K 55: 2300 m
- Fourniture et mise en œuvre de sable de fouille 0/4 pour enrobage de conduites: 980 m³
- Réfections de chemins non revêtus (en groise): 760 m

Lieu d'exécution du mandat: 2338 Muriaux JU, Suisse Hameaux du Cerneux-Veusil-Dessous et des Ecarres

Durée du contrat: 8.5.2025 – 30.11.2026

Ce marché ne peut pas être prolongé.

Critères d'aptitude

Les critères figurent dans les documents.

Remarques: Pas de critères d'aptitude.

Critères d'adjudication

Coût du marché: Evaluation du montant de l'offre financière.

Prix. Pondération: 50%. Nombre max. de points: 200.

Qualification et expérience des personnes-clés désignées pour l'exécution du marché: Evaluation du conducteur de travaux et du contremaître.

Pondération: 20%

Nombre max. de points: 80

Expérience dans l'exécution de marchés similaires: Evaluation de l'expérience du soumissionnaire et de son/ses sous-traitants sur la base de références récentes (moins de 10 ans) dans la réalisation de fouilles en tranchée, de travaux de superstructure de chaussée et de stabilisation de matériaux en place.

Pondération: 15%

Nombre max. de points: 60

Mode opératoire pour l'exécution du marché: Evaluation du mode opératoire proposé par chaque soumissionnaire pour une réalisation optimale des travaux.

Pondération: 15%

Nombre max. de points: 60

Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics

(Common Procurement Vocabulary, CPV)

CPV principal: 45200000 - Travaux de construction complète ou partielle et travaux de génie civil

Numéro du Code des coûts de construction par éléments Génie civil (eCCC-GC)

M: Terrassements, travaux spéciaux du génie civil

Q: Conduites

R: Chaussées, voies ferrées

Genre de travail de construction: Exécution

Catégorie: Génie civil

Conditions de participation

Conditions dans les documents

Délais**Disponibilité des documents d'appel d'offres:**

17.2.-14.3.2025

Tour de questions 1, à soumettre jusqu'au: 5.3.2025

Par voie électronique uniquement à:

m.leuenberger@csd.ch

Remise de l'offre: 14.3.2025 - 10h00

Au guichet du Service de l'économie rurale de la République et Canton du Jura - Courtemelon - 2852 Courtételle

Offre valable jusqu'au: 180 jours après le délai de remise

Ouverture des offres: 14.3.2025 - 14h00

Au Service de l'économie rurale de la République et Canton du Jura - Courtemelon - 2852 Courtételle

Ouverture publique des offres: Non

Documents

Langue des documents d'appel d'offres: Français

Où obtenir les documents d'appel d'offres: simap.ch

Remise d'offre

Langues des offres: Français

Mode de remise: Autres, voir exigences formelles

Exigences formelles spécifiques: Sous forme papier en 1 exemplaire et sous forme numérisée sur support de stockage amovible (clé USB).

Plus d'informations

Accords internationaux: Non

Langue de procédure: Français

Organisation d'un dialogue: Non

Options: Non

Variantes autorisées? Non

Offres partielles autorisées? Non

Conditions générales

Visite des lieux: Aucune visite des lieux n'est envisagée.

Communauté de soumissionnaires: Autorisée

Candidatures multiples de soumissionnaires dans le cadre de communautés de soumissionnaires: Pas autorisées

Sous-traitant: Autorisé

Participation multiple de sous-traitants: Autorisée

Voies de droit: Le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Cour administrative du Tribunal cantonal, 9, chemin du Château, 2900 Porrentruy, dans un délai de vingt jours à compter de sa publication. La procédure d'opposition est exclue. Le recours n'a pas d'effet suspensif. Le Président de la Cour administrative peut accorder, sur demande, l'effet suspensif au recours. Le mémoire de recours doit en tous les cas contenir un exposé concis des faits, des motifs et moyens de preuve, ainsi que l'énoncé des conclusions. La décision attaquée et les documents servant de moyens de preuve en possession du recourant doivent être joints au mémoire. Le recours doit être daté et signé par le recourant ou son mandataire (art. 127 Cpa). Le non-respect de ces exigences formelles peut notamment entraîner l'irrecevabilité du recours.

Organe de publication officiel

Journal officiel de la République et Canton du Jura

Adjudication

Adjudicateur

Service d'achat: Commune de Courtételle, Rue Emile-Sanglard 5, 2852 Courtételle (Suisse).

Tél. +41 32 424 43 43. E-mail: info@courtetelle.ch

Service demandeur (adjudicateur): Commune de Courtételle, Rue Emile-Sanglard 5, 2852 Courtételle (Suisse).

Tél. +41 32 424 43 43. E-mail: info@courtetelle.ch

Adjudicataire

Soumissionnaire: Walo Bertschinger AG Bern, Von-Werdt-Passage 3, 3011 Bern, Suisse.

Prix de l'offre retenue: 16031.75 CHF avec TVA de 8,1 %

Nombre d'offres reçues: 7

Décision d'adjudication

Date de la décision d'adjudication: 29.1.2025

Publication de l'appel d'offres sur Tenders Electronic

Daily (TED): Oui

Organes de publication: Journal officiel de la République et Canton du Jura

Voies de droit: Par le fait que la décision d'adjudication ait été notifiée par courrier recommandé directement auprès des soumissionnaires, le présent avis officiel n'est pas sujet à recours.

Objet du marché

Cette publication concerne: Appel d'offres

Numéro de l'avis: #5646-01

Date de publication: 31.10.2024

Organes de publication:

Journal officiel de la République et Canton du Jura

Accords internationaux: Oui

Genre de marché: Travail de construction

Objet et étendue du marché: Construction d'une nouvelle école primaire à Courtételle

Information sur les lots:

Le marché est divisé en 5 lots comme suit:

Lot 1: CFC 281.1 - Revêtement de sol en résine

Lot 2: CFC 281.6 - Carrelages et faïences

Lot 3: CFC 281.8 - Revêtement de sol sportif

Lot 4: CFC 281.9 - Plinthes en bois

Lot 5: CFC 285 - Peintures intérieures et extérieures

Les candidats peuvent postuler pour un ou plusieurs lot.

Dernier délai pour la remise des publications:

jusqu'au lundi 12 heures

Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics (Common Procurement Vocabulary, CPV)

CPV principal: 45000000 - Travaux de construction

Numéro du Code des frais de construction (CFC):

281.1 - Revêtements de sol sans joints

Genre de travail de construction: Exécution

Catégorie: Bâtiment

Documents

Pas d'indication

Adjudication

Adjudicateur

Service d'achat: Commune de Courtételle, Rue Emile-Sanglard 5, 2852 Courtételle (Suisse).

Tél. +41 32 424 43 43. E-mail: info@courtetelle.ch

Service demandeur (adjudicateur): Commune de Courtételle, Rue Emile-Sanglard 5, 2852 Courtételle (Suisse).

Tél. +41 32 424 43 43. E-mail: info@courtetelle.ch

Adjudicataire

Soumissionnaire:

Entreprise de carrelage Houlmann Fabien Sàrl, Montmelon-Dessus 63, 2883 Montmelon (Suisse).

Prix de l'offre retenue: 97291.10 CHF avec TVA de 8,1 %

Nombre d'offres reçues: 5

Décision d'adjudication

Date de la décision d'adjudication: 29.1.2025

Publication de l'appel d'offres sur Tenders Electronic

Daily (TED): Oui

Organes de publication:

Journal officiel de la République et Canton du Jura

Voies de droit: Par le fait que la décision d'adjudication ait été notifiée par courrier recommandé directement auprès des soumissionnaires, le présent avis officiel n'est pas sujet à recours.

Objet du marché

Cette publication concerne: Appel d'offres

Numéro de l'avis: #5646-01

Date de publication: 31.10.2024

Organes de publication:

Journal officiel de la République et Canton du Jura

Accords internationaux: Oui

Genre de marché: Travail de construction

Objet et étendue du marché: Construction d'une nouvelle école primaire à Courtételle

Information sur les lots:

Le marché est divisé en 5 lots comme suit:

Lot 1: CFC 281.1 - Revêtement de sol en résine

Lot 2: CFC 281.6 - Carrelages et faïences

Lot 3: CFC 281.8 - Revêtement de sol sportif

Lot 4: CFC 281.9 - Plinthes en bois

Lot 5: CFC 285 - Peintures intérieures et extérieures

Les candidats peuvent postuler pour un ou plusieurs lot.

Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics (Common Procurement Vocabulary, CPV)

CPV principal: 45000000 - Travaux de construction

Autres CPV: 45000000 - Travaux de construction

Numéro du Code des frais de construction (CFC):

281.6 - Carrelages

282.4 - Revêtements de paroi en carreaux

Genre de travail de construction: Exécution

Catégorie: Bâtiment

Documents

Pas d'indication

Adjudication**Adjudicateur**

Service d'achat: Commune de Courtételle, Rue Emile-Sanglard 5, 2852 Courtételle (Suisse).

Tél. +41 32 424 43 43. E-mail: info@courtetelle.ch

Service demandeur (adjudicateur): Commune de Courtételle, Rue Emile-Sanglard 5, 2852 Courtételle (Suisse).

Tél. +41 32 424 43 43. E-mail: info@courtetelle.ch

Adjudicataire

Soumissionnaire: Realsport Group SA, Chemin de Combernesse 9, 1728 Rossens FR (Suisse).

Prix de l'offre retenue: 79533.50 CHF avec TVA de 8,1%

Nombre d'offres reçues: 2

Décision d'adjudication

Date de la décision d'adjudication: 29.1.2025

Publication de l'appel d'offres sur Tenders Electronic

Daily (TED): Oui

Organes de publication:

Journal officiel de la République et Canton du Jura

Voies de droit: Par le fait que la décision d'adjudication ait été notifiée par courrier recommandé directement auprès des soumissionnaires, le présent avis officiel n'est pas sujet à recours.

Objet du marché

Cette publication concerne: Appel d'offres

Numéro de l'avis: #5646-01

Date de publication: 31.10.2024

Organes de publication:

Journal officiel de la République et Canton du Jura

Accords internationaux: Oui

Genre de marché: Travail de construction

Objet et étendue du marché: Construction d'une nouvelle école primaire à Courtételle

Information sur les lots:

Le marché est divisé en 5 lots comme suit:

Lot 1: CFC 281.1 - Revêtement de sol en résine

Lot 2: CFC 281.6 - Carrelages et faïences

Lot 3: CFC 281.8 - Revêtement de sol sportif

Lot 4: CFC 281.9 - Plinthes en bois

Lot 5: CFC 285 - Peintures intérieures et extérieures

Les candidats peuvent postuler pour un ou plusieurs lot.

Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics

(Common Procurement Vocabulary, CPV)

CPV principal: 45000000 - Travaux de construction

Autres CPV: 45000000 - Travaux de construction

Genre de travail de construction: Exécution

Catégorie: Bâtiment

Documents

Pas d'indication

Adjudication**Adjudicateur**

Service d'achat: Commune de Courtételle, Rue Emile-Sanglard 5, 2852 Courtételle (Suisse).

Tél. +41 32 424 43 43. E-mail: info@courtetelle.ch

Service demandeur (adjudicateur): Commune de Courtételle, Rue Emile-Sanglard 5, 2852 Courtételle (Suisse).

Tél. +41 32 424 43 43. E-mail: info@courtetelle.ch

Adjudicataire

Soumissionnaire: Groupe Egli AG, Längfeldweg 115, 2504 Biel/Bienne (Suisse).

Prix de l'offre retenue: 117604.30 CHF avec TVA de 8,1%

Nombre d'offres reçues: 10

Décision d'adjudication

Date de la décision d'adjudication: 29.1.2025

Publication de l'appel d'offres sur Tenders Electronic Daily (TED): Oui

Organes de publication: Journal officiel de la République et Canton du Jura

Voies de droit: Par le fait que la décision d'adjudication ait été notifiée par courrier recommandé directement auprès des soumissionnaires, le présent avis officiel n'est pas sujet à recours.

Objet du marché

Cette publication concerne: Appel d'offres

Numéro de l'avis: #5646-01

Date de publication: 31.10.2024

Organes de publication:

Journal officiel de la République et Canton du Jura

Accords internationaux: Oui

Genre de marché: Travail de construction

Objet et étendue du marché: Construction d'une nouvelle école primaire à Courtételle

Information sur les lots:

Le marché est divisé en 5 lots comme suit:

Lot 1: CFC 281.1 - Revêtement de sol en résine

Lot 2: CFC 281.6 - Carrelages et faïences

Lot 3: CFC 281.8 - Revêtement de sol sportif

Lot 4: CFC 281.9 - Plinthes en bois

Lot 5: CFC 285 - Peintures intérieures et extérieures

Les candidats peuvent postuler pour un ou plusieurs lot.

Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics

(Common Procurement Vocabulary, CPV)

CPV principal: 45000000 - Travaux de construction

Autres CPV: 45000000 - Travaux de construction

Numéro du Code des frais de construction (CFC):

227.1 - Peinture extérieure

285.1 - Peinture intérieure

Genre de travail de construction: Exécution

Catégorie: Bâtiment

Documents

Pas d'indication

Adjudication**Adjudicateur**

Service d'achat: Stähelin Partner architectes SA, Rue de la Jeunesse 2, 2800 Delémont (Suisse).

Tél. +41 32 421 96 60. E-mail: lb@staehelinpartner.com

Service demandeur (adjudicateur): Hôpital du Jura, Faubourg des Capucins 30, 2800 Delémont (Suisse). Tél. +41 32 421 25 61. E-mail: benedicte.tisserand@h-ju.ch

Adjudicataire

Soumissionnaire: Colas Suisse SA, succursale de Bassecourt, Rue Dos-chez-Mérat 126, 2854 Bassecourt (Suisse).

Prix de l'offre retenue: 568979.70 CHF avec TVA de 8,1%

Nombre d'offres reçues: 9

Décision d'adjudication

Date de la décision d'adjudication: 4.2.2025

Organes de publication: Journal officiel de la République et Canton du Jura

Voies de droit: Décision d'adjudication sujette à recours, par écrit et dans un délai de 20 jours auprès du Tribunal administratif du Jura.

Objet du marché

Cette publication concerne: Appel d'offres

Numéro de l'avis: #3203-01

Date de publication: 31.10.2024

Organes de publication: Journal officiel de la République et Canton du Jura

Accords internationaux: Oui

Genre de marché: Travail de construction

Objet et étendue du marché:

Travaux d'aménagement autour du nouveau bâtiment (92 lits) et des bâtiments historiques.

Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics
(Common Procurement Vocabulary, CPV)

CPV principal:

45222000 - Travaux de construction d'ouvrages de génie civil, excepté ponts, tunnels, puits et passages souterrains

Type d'ouvrage:

1.6.1 - Maison pour personnes âgées,
hôpital pour malades chroniques

Numéro du Code des frais de construction (CFC):

4 - Aménagements extérieurs

Genre de travail de construction: Exécution

Catégorie: Génie civil

Documents

Pas d'indication
